



Contrat de Relance et de Transition Ecologique

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél : 02.41.05.54.90
www.angers.fr •

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique

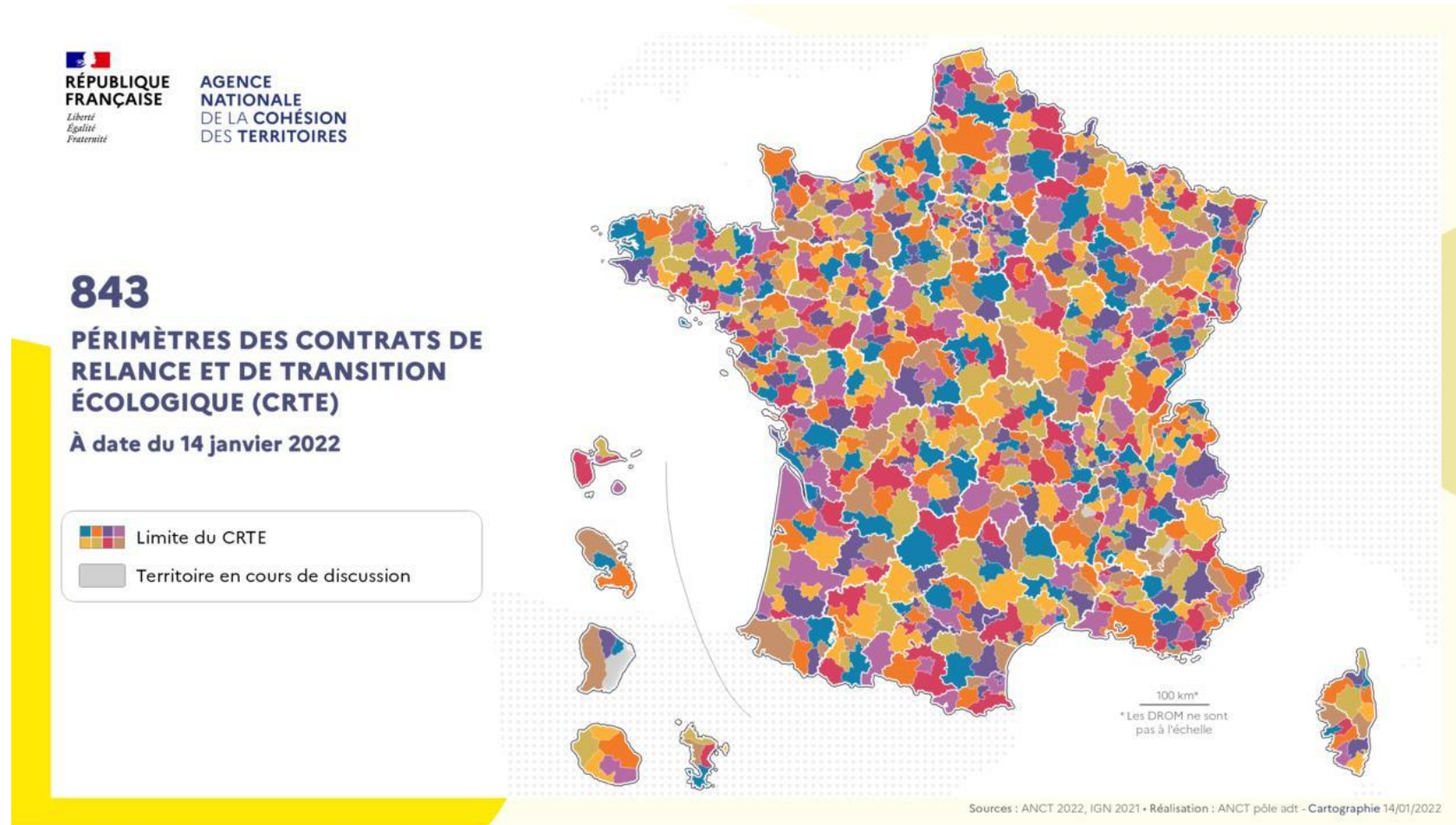
- Le 26 mai 2020, le ministère de la Transition écologique et solidaire a retenu la candidature d'Angers Loire Métropole pour intégrer le réseau des territoires sous « Contrat de transition écologique »
- **Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont signé le Contrat de Transition Ecologique le 16 juin 2021.**
- **Fin 2020, l'Etat décide d'un nouveau format de contrat, qui doit couvrir l'ensemble du territoire français**



Le CRTE, c'est quoi ?

- Les CRTE instituent un nouveau cadre de travail contractuel, avec une méthode qui part des enjeux et des besoins propres à chacun des territoires, pour construire un projet stratégique global, pluriannuel et sur l'ensemble des actions que l'Etat peut accompagner. La transition écologique devra être l'axe transversal du CRTE.
- Dans un souci de simplification et de mise en cohérence de l'action publique sur un même territoire, les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes. Ce nouveau cadre de travail sera commun à tous les ministères et aux opérateurs de l'Etat. Il doit faciliter l'accès aux aides de toutes natures, avec un accent particulier les deux premières années sur celles du plan de relance.
- L'Agence nationale de la Cohésion des territoires, avec l'appui du Commissariat Général au Développement durable, est chargée du déploiement des Contrats de relance et de transition écologique, en lien avec tous les ministères et opérateurs concernés.

833 périmètres couvrant le territoire français



Un premier contrat qui sera **évolutif et souple** dans son application, qui s'appuie sur un recensement des projets des communes

- Un comité de pilotage à l'automne permettra d'affiner la liste des projets



un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



angers loire
métropole
communauté urbaine

3 priorités d'actions, une recherche de sens sur les projets à présenter, un lien constant avec les Assises de la Transition Ecologique

- **Priorité d'action n°1 : un territoire compétitif et audacieux, pour une métropole d'avenir** : Cette priorité d'action vise à recueillir tous les projets permettant de rebondir suite à la crise sanitaire et faire évoluer l'économie locale pour intégrer les attentes et les besoins de la population

=> **économie, commerce, polarité, emploi, tourisme durable...**

- **Priorité n°2 : Un territoire résilient, qui préserve ses équilibres** : Cette priorité concerne la transition écologique et énergétique et vise à doter le territoire d'une capacité de résilience pour s'adapter aux changements climatiques

=> **innovation au service de l'environnement, préservation de la biodiversité, réduction de l'impact des activités humaines, neutralité carbone...**

- **Priorité d'action n°3 : Un territoire solidaire et multipolaire qui maintient le vivre ensemble et l'épanouissement** : Cette priorité d'action vise à faire travailler et réfléchir les citoyens, pour organiser et équilibrer le développement du territoire, sans exclure qui que ce soit

=> **Lutte contre les fragilités sociales et territoriales, favoriser les déplacements avec un impact vertueux, développement de l'implication citoyenne**



Des signataires directs du contrat et une charte d'engagement intégrant de très nombreux partenaires

- Au même titre que l'Etat et Angers Loire Métropole, signataires de ce contrat, **la Région Pays de la Loire** est pleinement associée à cette construction, en sa qualité de financeur important des projets du territoire.
- **L'ADEME et la Caisse des Dépôts** étaient déjà partenaires du Contrat de Transition Ecologique, et renouvellent leur engagement pour le CRTE
- Ces deux opérateurs publics sont rejoints par **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** qui accompagne les collectivités depuis plus de 50 ans sur la gestion et la préservation de la ressource en eau, dont l'état et la disponibilité sont bien entendu un enjeu crucial dans le cadre de la transition écologique
- Enfin, le CRTE contient une **charte d'engagement** qui permet à d'autres entités de nous rejoindre sur les valeurs et les objectifs défendus pour l'ensemble du territoire en matière de développement et de transition écologique.
- **Cette charte n'est pas fermée et toute entité qui souhaite rejoindre cette liste est la bienvenue.**